

COMPTE – RENDU

du Conseil Municipal du 30 mars 2009

Sous la présidence de Philippe BONNIN, Maire

PRESENT(E)(S) : M. BONNIN – M. DELOFFRE – Mme DELANOË – Mme COURTET – M. MICLARD – Mme POULAIN – M. DESREZ – Mme BONNIOU – M. BABOUR – M. COUDRAY – M. GAUTIER – M. THOMAS – M. GOALEC – Mme JOUET – Mme NICOLLE – Mme LAVERGNE – Mme LOUIS – M. MUTSHE – Mme DEHOUX – Mme JOALLAND – M. DOMALAIN – Melle LE MOINE – M. LHERMENIER – M. TRIDOBET – Mme CARET – M. FOGLE

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS : Mme ABIVEN donne pouvoir à Mme JOALLAND – M. LE JEUNE donne pouvoir à M. FOGLE

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) : néant

Le compte rendu du Conseil Municipal du 2 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

Suite à la démission du Conseil Municipal de Mme ANNE Régine, Mme OUEDEC Josiane a été invitée à intégrer le Conseil Municipal en vertu de sa position sur la liste « Chartres Ensemble Demain ». Par courrier du 20 mars dernier, Mme OUEDEC a fait savoir qu'elle renonçait, en raison d'engagements extérieurs, au mandat de conseillère municipale.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'évoquer en début de séance deux affaires, pour information.

Soutien à la famille Shulku

Cette famille fait l'objet d'une mesure d'expulsion du territoire national. Un soutien à la famille Shulku sous la forme d'un rassemblement a eu lieu sur l'Esplanade Chartres de Bretagne le samedi 7 mars. Près de 800 personnes se sont rassemblées autour de la famille. M. le Maire tient à remercier tous les chartrains et non chartrains qui se sont mobilisés lors de cette journée et notamment les élus des communes limitrophes, Messieurs les Présidents des Conseils Généraux et Régionaux représentés par leurs Directeurs de Cabinet et M. Marsac, Député de la circonscription. Les représentants du comité de soutien à la famille et les élus cités ci-dessus vont solliciter une audience auprès du Préfet à l'initiative du Député.

Mouvement de grève à la piscine intercommunale de la Conterrie

M. le Maire : « *La presse s'est fait l'écho d'un mouvement de grève le dimanche 29 mars avec la fermeture de la piscine intercommunale de la Conterrie dont j'assume la présidence. Je ne mets pas en cause les chiffres repris dans l'article mais je souhaite vous apporter tous les informations concernant les traitements et indemnités perçus par les différentes catégories d'agents salariés du syndicat* ».

❶ AMENAGEMENT - URBANISME

- Conseil Local à l'Energie : analyse du bilan énergétique et propositions d'actions par l'organisme ; renouvellement de notre adhésion au CLE pour l'année 2009
- Propriété Rennes Métropole : 9 et 17 rue Antoine Chatel : convention préalable à la conclusion d'un bail à réhabilitation
- Propriété 22, rue Antoine Chatel acquise par Rennes Métropole : convention de mise en réserve
- Propriété 10, rue Antoine Chatel acquise par Rennes Métropole : convention de mise en réserve
- Présentation du rapport annuel 2008 de la politique foncière

❷ FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNEL

- Approbation du compte administratif 2008 : budget général et budget annexe les Nymphéas
- Approbation du compte de gestion 2008 du trésorier
- Affectation des résultats de l'exercice 2008
- Vote du budget primitif 2009 : budget général et budget annexe les Nymphéas
- Vote des taux de fiscalité 2009
- Vote des subventions 2009 aux associations
- Réalisation d'une maison des associations : demande de subvention départementale
- Indemnisation par notre assureur suite à un sinistre : candélabre détérioré au rond point du Château du Marais
- Modification du tableau des effectifs : augmentation du temps de travail d'un adjoint technique de 2^{ème} classe du service hygiène restauration

❸ QUESTIONS DIVERSES



AMENAGEMENT - URBANISME

Conseil Local à l'Energie : analyse du bilan énergétique et propositions d'actions par l'organisme ; renouvellement de notre adhésion au CLE pour l'année 2009 – M. Miclard

M. Miclard rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2003, la commune de Chartres-de-Bretagne est adhérente au Conseil Local à l'Energie, association qui a pour objectif de développer l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables.

Chaque année, le CLE présente à la commune, une analyse du bilan énergétique et un état des actions menées pour l'année précédente, ainsi que des propositions d'actions à mener sur l'année à venir.

Le CLE intervient aussi sur les projets de construction et/ou de restructuration en émettant un avis sur la conception du bâtiment au regard des économies d'énergie.

Il apporte également une assistance technique sur les projets de développement des énergies renouvelables (panneaux solaires, éolienne, ...etc).

Le CLE participe à la mise en place de l'affichage DISPLAY sur les bâtiments communaux.

Il diffuse également aux communes adhérentes au service Conseil Energie Partagé (CEP), une newsletter afin de présenter les actualités énergétiques et retour d'expériences et organise des journées d'information sur le thème des économies d'énergie.

M. Miclard donne la parole à M. Hélias du Conseil Local à l'Energie.

M. Hélias présente son organisme et les domaines d'activités ainsi que le bilan énergétique des bâtiments communaux des 3 dernières années (2006, 2007 et 2008). Les constats vont permettre de proposer des actions pour économiser l'énergie. Il fait savoir que le mode de facturation d'EDF ne permet pas de connaître l'évolution annuelle de la consommation des 3 dernières années en éclairage public. Pour les consommations électriques des bâtiments communaux, la consommation est relativement constante. Nous avons constaté une baisse en consommation de gaz mais il faut prendre en considération l'arrêt de fonctionnement de la piscine de la Marionnais en mars 2008.

M. Hélias fait savoir que les coûts des facturations ont progressé entre 2006 et 2008 en raison de l'augmentation des prix des énergies. Il propose de porter une attention particulière sur les bâtiments les plus « énergivores » que sont le complexe sportif et le Centre Culturel Pôle Sud mais aussi dans l'accompagnement des nouveaux projets que sont la maison des associations et la salle de répétition musicale.

M. Hélias précise que la convention sur les 3 années comprend 72 jours de prestation en analyses, études et réunions.

M. Miclard remercie M. Hélias pour son intervention. Il précise que ce bilan, notamment en électricité et gaz, doit être affiné. Il nous faut parvenir à une analyse annuelle de toutes nos consommations afin de bien connaître l'évolution de celles-ci. Enfin M. Miclard souhaite que le Conseil porte une attention particulières auprès des bâtiments les plus consommateurs d'énergie.

Mme Lavergne : « Le 24 octobre 2009, nous allons organiser une journée consacrée à l'habitat des chartrains pour une maîtrise des consommations. Le CLE va nous seconder dans l'organisation de ce forum. Nous allons inviter des artisans qui commercialisent ou ont un savoir faire dans ce domaine pour l'isolation des bâtiments, les panneaux solaires et photovoltaïques. Enfin dans le cadre de ce forum nous souhaitons présenter des réalisations concrètes et organiser des conférences. Ce forum se tiendra dans le hall d'accueil du Centre Culturel ».

La convention conclue avec le CLE ayant pris fin au 31 décembre 2008, il est proposé d'adhérer au CLE pour les années 2009, 2010 et 2011 (durée d'adhésion de 3 ans).

Une cotisation sera versée par la commune pour l'année 2009 sur la base suivante : 1,10 € x 7 040 habitants soit un total de 7 744 €, cette cotisation sera actualisée chaque année.

Par ailleurs, 40 % de l'adhésion au Conseil en Energie Partagé sera reversée à la Commune par Rennes Métropole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au CLE pour les années 2009, 2010 et 2011.
- autorise M. le Maire à signer la dite convention, ainsi que tous les documents nécessaires ;

Propriété Rennes Métropole : 9 et 17 rue Antoine Chatel : convention préalable à la conclusion d'un bail à réhabilitation – M. Deloffre

M. Deloffre rappelle que Rennes Métropole a acquis les biens suivants dans le cadre d'une délégation de préemption de la Commune :

- le bien situé au 9 rue Antoine Chatel, sur les parcelles cadastrées AK 95 et 96, d'une surface globale de 848 m² et acquis le 31 mai 2007 ;
- le bien situé au 17 rue Antoine Chatel, sur les parcelles cadastrées AK 104, 105 et 106 d'une surface globale de 1639 m² et acquis le 8 novembre 2007.

Ces 2 propriétés construites dans les années 1950, de type 5, et d'une surface habitable d'environ 110 m² chacune, nécessitaient des travaux trop importants pour les mettre en location et équilibrer l'opération dans le cadre d'une mise en réserve de 15 ans maximum définie dans le programme d'action foncière de Rennes Métropole.

Aussi, pour mettre ces logements en location, il est proposé le montage immobilier suivant :

- ⇒ Rennes Métropole met le bien à disposition d'Aiguillon Construction pour une durée de 25 ans par le biais d'un bail à réhabilitation ;
- ⇒ Aiguillon Construction conduit une opération de réhabilitation en financement PALULOS consistant en la remise en état des logements.

M. Deloffre présente les modalités principales suivantes définies dans la Convention à intervenir entre Rennes Métropole, Aiguillon Construction et la Commune préalablement à la signature du bail à réhabilitation :

- Bail à réhabilitation consenti à titre gratuit pour 25 ans ;
- Réalisation par Aiguillon Construction des travaux nécessaires à la remise en état des logements ;
- Résiliation anticipée possible à partir de la 12^{ème} année avec indemnisation d'Aiguillon Construction ;
- Entretien par la Commune de partie des parcelles cadastrées AK 95, 104, 105 et 106 situées sur la partie arrière des 2 maisons d'habitations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de la Convention tripartite à intervenir avec Aiguillon Construction et Rennes Métropole;
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite Convention ainsi que tous les documents nécessaires ;

Propriété 22, rue Antoine Chatel acquise par Rennes Métropole : convention de mise en réserve – M. Deloffre

M. Deloffre rappelle que la Commune a délégué son droit de préemption à Rennes Métropole pour l'acquisition de la propriété des Consorts Marchand au prix de 125 000 €, située au 22, rue Antoine Chatel, cadastrée AK 231 et d'une surface de 364 m².

L'acte de vente entre Rennes Métropole et les Consorts Marchand a été signé le 16 mai 2008.

Conformément aux modalités pratiques de la politique foncière de Rennes Métropole, il convient d'établir une convention concernant cette propriété entre la Communauté d'Agglomération et la Commune de Chartres-de-Bretagne par laquelle celle-ci s'engage notamment à racheter ou faire racheter cette propriété, au terme d'une mise en réserve de 15 ans maximum, au prix d'acquisition (prix d'achat plus frais).

Le bien n'étant pas louable en l'état, la Commune assurera elle-même la gestion du bien pendant la durée de la mise en réserve et versera à la Communauté d'Agglomération une contribution annuelle calculée sur la base de 70 % des intérêts annuels qu'aurait payés la Communauté d'agglomération pour cette acquisition au taux de 3.897 % soit un montant annuel de 3410 €.

M. Fougé : « *Qu'est ce que vous entendez par la gestion du bien* » ?

M. Deloffre : « *Il s'agit du portage financier suite à l'acquisition et des frais inhérents à l'entretien de l'habitation et du terrain. Les travaux de réhabilitation ne seraient pas rentabilisés sur une durée de location relativement courte, sachant que nous avons une réflexion sur l'ensemble du site de l'Auditoire* ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de la Convention à intervenir avec Rennes Métropole;
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite Convention ainsi que tous les documents nécessaires ;

Propriété 10, rue Antoine Chatel acquise par Rennes Métropole : convention de mise en réserve – M. Deloffre

M. Deloffre rappelle que la Commune a délégué son droit de préemption à Rennes Métropole pour l'acquisition de la propriété de M. et Mme Chevrel au prix de 210 000 €, située au 10, rue Antoine Chatel cadastrée AK 237 et d'une surface de 363 m².

L'acte de vente entre Rennes Métropole et M. et Mme Chevrel a été signé le 3 octobre 2008.

Conformément aux modalités pratiques de la politique foncière de Rennes Métropole, il convient d'établir une convention concernant cette propriété entre la Communauté d'Agglomération et la Commune de Chartres-de-Bretagne par laquelle celle-ci s'engage notamment à racheter ou faire racheter cette propriété, au terme d'une mise en réserve de 15 ans maximum, au prix d'acquisition (prix d'achat plus frais).

Le bien étant louable, Rennes Métropole assurera elle-même la gestion du bien pendant la durée de la mise en réserve et ne demandera pas à la Commune de contribution à la revalorisation du foncier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de la Convention à intervenir avec Rennes Métropole;
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite Convention ainsi que tous les documents nécessaires ;

Présentation du rapport annuel 2008 de la politique foncière – M. Deloffre

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder au bilan des acquisitions et cessions opérées sur la commune en 2008. Ce bilan concerne les mutations dont la date de transfert de propriété est celle de l'échange de consentement sur la chose et le prix, et non celle de la signature de l'acte authentique ou celle du paiement.

Pour l'année 2008, le bilan de la politique foncière de la Commune est le suivant :

➤ Acquisitions :

Localisation	propriétaire	N° cadastraux	Surface	Motif d'acquisition	Montant d'acquisition	Acquéreur
88-94 Av . Général de Gaulle et 1, rue des Vieux Fours	M. et Mme Leprince	AO 16 et 17	980 m ²	Appliquer la politique foncière communale définie dans la délibération du Conseil Municipal n°74/2005 du 27 juin 2005 afin notamment de répondre aux orientations du PLH de Rennes Métropole et de satisfaire aux obligations de la loi SRU	350 000 € (arrêté de délégation du DPU du 5/02/2008)	Rennes Métropole
22, rue Antoine Chatel	Consorts Marchand	AK 231	364 m ²	Appliquer la politique foncière communale définie dans la délibération du Conseil Municipal n°74/2005 du 27 juin 2005 afin notamment de répondre aux orientations du PLH de Rennes Métropole et de satisfaire aux obligations de la loi SRU	125 000,00 € (arrêté de délégation du DPU du 26/03/2008)	Rennes Métropole
10, rue Antoine Chatel	M. et Mme Chevrel	AK 237	363 m ²	Appliquer la politique foncière communale définie dans la délibération du Conseil Municipal n°74/2005 du 27 juin 2005 afin notamment de répondre aux orientations du PLH de Rennes Métropole et de satisfaire aux obligations de la loi SRU	210 000,00 € (arrêté de délégation du DPU du 26/09/2008)	Rennes Métropole
18, rue Antoine Chatel	Consorts Pain	AK 233	364 m ²	Appliquer la politique foncière communale définie dans la délibération du Conseil Municipal n°74/2005 du 27 juin 2005 afin notamment de répondre aux orientations du PLH de Rennes Métropole et de satisfaire aux obligations de la loi SRU	144500,00 € (arrêté de délégation du DPU du 27/10/2008)	Rennes Métropole

64 av. de la Chaussairie	M. et Mme Sevin	AP 43p	66 m ²	Echange de terrain dans le cadre de l'opération de 7 logements locatifs sociaux confiée à Habitat 35 au 31 chemin de la Garenne de Pan	Echange sans soulte (délibération n°49/2008 du 26/05/2008)	Commune
2, rue Jules Robert	Consorts Hervelin	AK 305 et 606	866 m ²	Appliquer la politique foncière communale définie dans la délibération du Conseil Municipal n°74/2005 du 27 juin 2005 afin notamment de répondre aux orientations du PLH de Rennes Métropole et de satisfaire aux obligations de la loi SRU	173400 € (délibération n°82/2008 du 22/09/2008)	Commune
24, 26 et 28 av. de la Chaussairie	Groupe Launay	AP 560, 780 et 781	684 m ²	Appliquer la politique foncière communale définie dans la délibération du Conseil Municipal n°74/2005 du 27 juin 2005 afin notamment de répondre aux orientations du PLH de Rennes Métropole et de satisfaire aux obligations de la loi SRU	46000 € (délibération n°91/2008 du 3 novembre 2008)	Commune

➤ **Cessions :**

Localisation	acquéreur	N° cadastraux	Surface	Motif de cession	Montant d'acquisition
Secteur Les Touches	Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Eaux Usées Val de Seiche et d'Ise	AH 544	906 m ²	Emprise de l'ouvrage de transfert nécessaire à l'acheminement des eaux usées vers la station d'épuration intercommunale	906 € (délibération n°2/2008 du Conseil Municipal du 21/01/2008)
31, chemin de la Garenne de Pan	M. et Mme Sevin	AP 52 p	66 m ²	Echange de terrain dans le cadre de l'opération de 7 logements locatifs sociaux confiée à Habitat 35 au 31 chemin de la Garenne de Pan	Echange sans soulte (délibération n°49/2008 du 26/05/2008)

Ce bilan sera annexé au compte administratif 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- prend acte du bilan de la politique foncière sur l'année 2008 tel que présenté ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNEL

Approbation du compte administratif 2008 : budget général et budget annexe les Nymphéas – M. le Maire

Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 7 420 477,26 €. Celles-ci représentent un taux de 97,64 % sur les dépenses prévisionnelles. Avec les dépenses d'ordre (amortissements des immo. et valeurs comptables des immo cédées) les dépenses globales se sont élevées à **8 655 108,76 €**

Les recettes réelles ont été de **9 974 601,79 €** supérieures de 9,63 % aux prévisions car ces recettes incluent les ventes foncières pour un montant de 801 155,50 €.

En conséquence la section de fonctionnement est excédentaire pour un montant de **1 319 493,03€**

Section d'investissement

Les dépenses globales se sont élevées à **4 563 990,92 €** dont 1 744 692,50 € pour les opérations d'équipement.

Les recettes d'investissements ont été de **4 374 344,87 €** en conséquence, la section d'investissement est déficitaire pour un montant de **189 646,05 €**

Le résultat de clôture de l'exercice 2008, toutes sections confondues, est excédentaire pour un montant **1 129 846,98 €**

Budget annexe Les Nymphéas

L'excédent de fonctionnement est de **859 830,87 €** La section d'investissement a un résultat nul.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2008.

Approbation du compte de gestion 2008 du trésorier – M. le Maire

Compte de gestion – COMMUNE et budget annexe – Lotissement « LES NYMPHEAS »

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières et dûment justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2008 du trésorier.

Affectation des résultats de l'exercice 2008 – M. le Maire

Budget principal

Dans un premier temps il y a obligation de résorber le déficit d'investissement en utilisant une partie de l'excédent de fonctionnement. Le déficit de 189 646,05 € fera l'objet d'une affectation au compte 1068 de la section d'investissement. Le solde de l'excédent de fonctionnement soit la somme de 1 129 846,98 € peut être affecté en totalité à la section d'investissement.

La commission propose au Conseil Municipal d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement : 1 319 493,03 € au compte 1068 – section investissement.

Budget annexe lotissement les Nymphéas

La commission propose de reprendre l'excédent de fonctionnement de 859 830,87 € au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

Vote du budget primitif 2009 : budget général et budget annexe les Nymphéas – M. le Maire

M. le Maire : « Nous vous présentons ce soir un budget pour l'année 2009 qui s'élève à 7 645 631 € en dépenses réelles pour 9 600 366 € en recettes réelles.

En comparaison au budget primitif, les dépenses progressent de 46 000 €, soit +0,61 %, et les recettes de fonctionnement passent de 9 098 000 € à 9 600 000 €, soit une progression de 5,51 %.

De compte administratif 2008 à budget primitif 2009, l'évolution est la suivante : +3 % en dépenses, soit une augmentation de 225 154 €, et -3,8 % en recettes, soit un recul de 374 266 €.

Dans les faits, cette première approche nous impose une analyse bien plus fine de la situation réelle. En effet, vous constatez un très fort écart de résultats entre les recettes estimées au budget primitif 2008 (9,1 M€) et les recettes effectivement réalisées : 9,975 M€, écart de +9,6 %.

En réalité, nous avons perçu une recette exceptionnelle inscrite en fonctionnement selon la nomenclature comptable M 14 qui constitue une recette patrimoniale de 800 000 €. Son caractère exceptionnel signifie qu'elle n'est donc pas reconductible. Il s'agit de la cession de charges foncières à « Habitat 35 » dans le cadre des opérations de construction de logements sociaux sur le secteur de la Garenne de Pan, Av. de la Chaussairie et rue des Potériats. Cette somme exceptionnelle défalquée, nous retrouvons un montant de recettes aux comptes administratifs de 9 173 000 €. L'écart de BP08 à CA08 se restreint donc considérablement puisqu'il passe de 876 000 € à 75 000 € !

La réalité c'est d'abord de constater une baisse des produits fiscaux, certes modeste (9 689 €), ainsi que des dotations et participations pour 28 000 €. Hors la recette exceptionnelle de 800 000 €, l'écart entre les recettes réelles et les dépenses réelles était de 1 498 880 € au budget primitif 2008 et 1 752 970 € au compte administratif 2008. Après avoir retranché la part des ressources nécessaires au remboursement du capital de nos emprunts, soit 940 000 € au budget primitif et 887 582 € au compte administratif, nos disponibilités nettes issues du budget de fonctionnement étaient 558 880 € au BP 2008 et de 865 388 € au compte administratif. Pour apprécier cette valeur à son juste montant, je vous renvoie maintenant aux autofinancements nets des comptes administratifs de 2005 à 1 386 000 €, de 2006 à 1 433 000 € et de 2007 à 1 million.

N'en déplaise à certains, alors que les effets de la crise sont encore très limités sur nos bases fiscales et donc dans nos recettes du fait du décalage entre l'année de référence et l'année d'imposition, le plus dur sera probablement pour 2010, ce d'autant que l'incertitude fiscale n'est pas levée pour les années futures.

Dans tous les cas, cette situation nous impose des efforts et des remises en cause. Jusqu'à cette date chacun s'est accroché, si j'ose dire, aux atouts d'une politique avantageuse, tantôt pour la vie culturelle, tantôt pour la vie associative ou sportive. L'effort dans tous les domaines est très important et personne n'en doute. Par contre, j'ai bien senti ces derniers mois que j'ai parlé sans vraiment être entendu de chacun. Mes chers collègues, comme je l'ai exprimé lors du colloque de ce samedi 28 mars à Chartres sur l'industrie automobile, la crise n'a pas d'équivalent dans l'histoire parce qu'en 1929 seuls 10 % de la population planétaire vivait dans la sphère de l'économie financière et industrielle de l'époque. Dans les années 30, sur les 2 milliards d'êtres humains, 1,9 milliards organisaient leur subsistance au sein de modèles sociaux économiques structurés en quasi parfaite autarcie. Aujourd'hui, 6 milliards d'hommes et de femmes vivent, plutôt mal, en dépendance directe de ce que l'on appelle la mondialisation industrielle elle-même sous la dépendance (pour ne pas parler de joug) d'un système financier international dont la perversité n'a jamais eu d'équivalent dans l'histoire contemporaine.

Les corrections économiques sont aujourd'hui radicales et sans précédent. Ici même, notre dépendance locale à l'industrie automobile nous rend très vulnérables mais force est de constater que nous en avons très largement tiré les bénéfices jusqu'à ces dernières années. Pour vous éclairer à ce sujet j'ai déjà donné des chiffres lors de nos séances publiques consacrées à cette très grave question économique dont les répercussions sociales ne sont pour l'essentiel pas encore visibles.

déconcentrés de l'agglomération qui représenterait alors seule la « gouvernance locale ». Ces agglomérations pourraient d'ailleurs reprendre l'essentiel des prérogatives sociales des départements.

La proposition Balladur de créer de grandes agglomérations va très fortement dans ce sens. Localement, il est intéressant de constater que pour inciter ou « laisser faire » le rapprochement de la Loire Atlantique avec la Bretagne, le rapport de l'ancien Premier Ministre préconise de donner à Rennes ce statut qui lui permettra ainsi de jouer à « force égale » avec Nantes. Le fait que Rennes n'était pas citée dans les premières communications tend à conforter cette thèse.

Concrètement, les petites communes comme Chartres de Bretagne deviendraient des quartiers intégrés dans un arrondissement de l'agglomération. Au nom d'une certaine rationalisation des services publics qu'impose plus que jamais la crise économique, les arguments ne manquent pas pour justifier de telles réformes.

Chacun comprendra qu'un tel scénario changerait immédiatement la donne fiscale qui pèse sur les contribuables Chartrains. Pour s'en convaincre, je vous propose de visiter plusieurs indices significatifs.

Le taux de taxe d'habitation chartrain est de 10,51 %. Je vous propose de le passer à 10,72 %. Avant même ce changement faut-il préciser que le taux est de 18,31% en moyenne sur les 37 communes de l'agglomération. Les communes de notre strate démographique (de 5 000 à 10 000 habitants) avaient en 2008 un taux de 13,96 %.

Pour la taxe foncière bâtie, nous passons de 11,84 % à 12,08 %. En 2008 le taux de taxe dans l'agglomération était de 19,81 % et de 20 % dans notre strate de 5 à 10 000 habitants.

L'effort fiscal

C'est un indice composite associant les trois taxes : habitat, foncier et collecte des ordures ménagères. La référence française étant à « 1 », il est de 0,79 à Chartres en 2008, de 1,44 pour les communes de l'agglomération et de 1,21 dans notre strate de 5 à 10 000 habitants.

Chez nos voisins, cet indice est de 1,42 à Pont Péan ; 1,55 Saint-Jacques ; 1,32 à Bruz ; à 1,15 à Chantepie et de 1,41 à Noyal Châtillon sur Seiche.

Seule Cesson Sévigné est inférieure à Chartres : 0,73.

Enfin faut-il rappeler que la population chartraine dispose d'un revenu moyen annuel par habitant de 9 970 € en 2007 quand il est de 9 267 € pour l'agglomération.

Sur la structure de notre budget. La commune est très présente auprès des chartrains par sa politique des services. Les indicateurs en sont les suivants :

D'abord une masse salariale de 4 247 000 €, soit 44 % de nos recettes au budget primitif 2009 et 55 % de nos dépenses au même budget primitif.

En contrepartie, les recettes des services sont bien plus élevées que dans les communes voisines puisqu'elles représentent 730 000 €. Il en est de même pour ce qu'on appelle les autres produits de gestion courante, le chapitre 75. De ce chapitre 75, si nous retirons la recette Nymphéas, il représente une somme de 752 000 €.

Nous retrouvons là nombre de locataires institutionnels : le conseil général, le trésor public, l'éducation nationale, hospitalisation à domicile, mais également Avenance restauration santé ; sans compter les recettes des salles louées à Brocéliande aux peupliers ou encore au pôle Sud.

Nos charges financières, à 270 000 €, sont stables. Tout d'abord parce que nous avons une politique de désendettement constante depuis 14 ans.

En 1996, la dette communale était de 10 151 000 €. Nous payions 576 000 € de frais financiers et l'annuité était de 1 342 000 €. Au 1 janvier 2009 la dette est de 5 560 000 €. Cette année nous rembourserons 900 000 € en capital et emprunterons tout au plus 880 000 €.

Je ferai un simple commentaire. Le coût de la dette reste certes en tension à 1,170 million d'euros, par contre nous avons poursuivi le désendettement tout en ayant investi sur cette période 27 millions d'euros aux chapitres budgétaires dédiés à l'investissement (Chp. 20, 21 et 23). Comme je vous l'ai dit lors de la réunion de la commission, je vous propose cette année un budget d'investissement significatif en reportant nos excédents de clôture, qui bien évidemment intègrent la totalité de nos cessions immobilières, constituant des produits exceptionnels et auxquels nous ajoutons la taxe locale d'équipement : 80 000 €, le fonds de compensation de la TVA : 400 000 €, au chapitre 10, les subventions d'investissement : 185 000 €, et l'emprunt à hauteur de 880 000 € au chapitre 16.

Ainsi nous allons inscrire en investissement 4 126 000 € sur les chapitres 20, 21 et 23. Notre inscription au BP 2008 était pour ces trois chapitres de 3 673 000 €. C'est donc un supplément de 453 000 €.

Le compte administratif de 2008 n'a pas été important (1 747 000 €) aux chapitres 20, 21 et 23 ; à nous donc de pouvoir avancer et de nous mobiliser pour assurer le plan de relance à l'échelon même de notre commune. Les inscriptions portent des projets auxquels nous tenons :

100 000 € pour les panneaux photovoltaïques,
120 000 € à la Marionnais pour la solidarité alimentaire et l'espace Multi activités,
233 000 € au centre Jean Jaurès également pour la solidarité,
100 000 € pour le bâtiment de stockage sur l'ancien site de la station d'épuration,
320 000 € pour la salle de répétition au Pôle Sud,
80 000 € pour l'engagement de la nouvelle maison des associations qui se poursuivra en 2010.

N'oublions pas la voirie générale avec 170 000 €, l'éclairage public 154 000 €, les réseaux d'eaux pluviales 143 000 €, la Mairie 300 000 € ; et puis les opérations d'urbanisme pour l'éco quartier, représentant 400 000 €, prenant en compte le projet de forage profond.

Des efforts importants ont été faits par les services pour trouver des économies à la hauteur équivalente de la progression fiscale demandée. Ainsi l'effort budgétaire entre le premier projet de février et celui que je vous présente est 70 000 €.

L'effort fiscal représente une recette supplémentaire de 60 321 € ce qui représente 24 317 € pour les chartrains. La différence est portée par les bâtiments non résidentiels.

Par foyer c'est un effort supplémentaire de 8,10 €. Pour avoir des références explicites, je vous précise que la contribution sociale de la commune (versement au CCAS) est 228 000 €. Je demanderai à Mme Courtet de nous présenter les principales affectations ».

Mme Courtet : « Le CCAS a décidé d'augmenter ses crédits pour les aides facultatives aux chartrains sachant que dans les mois à venir des besoins nouveaux vont apparaître. Les aides ponctuelles sont déjà de 400 € pour les 2 premiers mois de l'année. L'année dernière nous avons versé 600 € et en 2007, les aides se sont élevées à 1173 €. En ce qui concerne la dégressivité des tarifs sociaux pour les activités de loisirs et les repas au restaurant, nous avons versé l'année dernière 2957 € ; et pour les activités sportives et culturelles, la somme de 3549 €. Le CCAS verse également des subventions à des organismes à but social, participe à hauteur de 91 500 € au fonctionnement de l'EHPAD de la Poterie et organise le repas des aînés dont le coût en 2009 a été de 8 400 € pour 333 participants ».

M. Fougé : « Pour l'opération « Halle de la Conterie », une somme de 330 000 € est inscrite au budget, pour quelle nature de dépenses ? A propos de la fiscalité, M. le Maire, j'ai bien entendu l'ensemble de vos arguments qui justifient une hausse de la fiscalité de 2 %, je note aussi le tassement de l'autofinancement net cette année en comparaison aux années passées même si celui de notre prévisionnel 2009 est proche de celui de 2008. Je pense que la commune pourrait assurer la totalité des investissements projetés sans toucher cette année aux taux d'imposition ».

M. Deloffre : « S'il est un moment dans l'année qui revêt un caractère éminemment politique il s'agit bien du vote du budget.

Certains souhaiteraient ici laisser à penser que c'est un choix technique fait d'additions et de soustractions auxquelles on pourrait faire dire tout et son contraire.

Il n'est pas surprenant que l'opposition, par une position de principe, ne soutienne pas la proposition d'augmentation fiscale présentée ce soir par la majorité.

Plusieurs éléments du contexte national viennent modifier les fondamentaux de notre budget.

Tout d'abord chacun voit bien que la crise n'a pas encore, hélas, produit tous ses effets mais la situation de l'industrie automobile a déjà des conséquences sur nos recettes fiscales, mais conjuguée à la réforme annoncée de la TP pour 2010, nous avons là un premier signe inquiétant.

La DGF baisse également de manière significative ainsi que nos projections relatives aux droits de mutations directement liées au contexte de l'immobilier. Certes, les bases fiscales progressent mais cette tendance ne compense pas nos pertes de recettes.

Enfin que devons nous attendre de la réforme des collectivités ? Trop tôt sans doute pour le dire, mais chacun voit bien que le renforcement de l'intercommunalité sera un axe majeur et que cela doit nous inciter à consolider nos budgets.

Concernant les dépenses de fonctionnement, je veux saluer le travail fait sous la conduite de Philippe Bonnin, pour trouver toutes les économies utiles. Mais il ne s'agit pas simplement d'économies, ce qui signifierait que par le passé ces dépenses étaient mal appréhendées, il s'agit de réduire « la voilure » dans certains domaines tout en préservant l'essentiel et en particulier la qualité du service rendu aux chartrains que ce soit dans le domaine culturel, sportif ou en direction de la jeunesse.

L'évolution de 3% de nos dépenses de fonctionnement est essentiellement due aux évolutions mécaniques de certaines lignes (fluides, personnel).

Dans ce contexte de réduction des recettes fiscales et de maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement nous dégageons un autofinancement prévisionnel en diminution sensible par rapport aux exercices précédents.

Soyons clairs : à périmètre constant nos indicateurs financiers se dégradent. Pourtant il nous faut poursuivre notre politique d'investissement pour à la fois adapter nos équipements au développement de notre commune mais aussi soutenir l'activité économique en maintenant la commande publique.

Le budget qui nous est présenté ce soir propose d'accroître la fiscalité de 2%. Il s'agit d'un effort mesuré que nous demandons aux contribuables pour maintenir nos politiques majeures et l'effort de solidarité en direction de tous les chartrains.

Mais de quoi parle t-on ?

De porter le taux de la taxe foncière de 11,84 à 12,08 et la taxe d'habitation de 10,51 à 10,72.

Il serait facile pour moi de citer la liste des villes de l'agglomération, toutes orientations politiques confondues, qui augmentent leurs impôts cette année. Et de démontrer que nous resterons une des communes de notre agglomération où la pression fiscale est la plus faible. Mais vous l'avez fait Monsieur le Maire dans votre développement.

Notre approche ce soir doit être pragmatique. Le budget 2009 est un budget ambitieux qui répond à la mise en œuvre du programme pour lequel les chartrains nous ont fait confiance en 2008. Ce programme est bien sûr réinterrogé en raison des inquiétudes sur nos finances à moyens termes mais cela ne doit pas nous amener à renoncer à des investissements majeurs.

Les chartrains comprendront que le contexte nous impose d'être réalistes et de leur demander un effort fiscal modéré mais nécessaire.

Mes chers collègues je vous invite pour ma part à voter ce budget sans réserve ».

M. le Maire répond à M. Fougère : « En réponse à votre question relative à la halle de la Conterie, les crédits portent sur l'acquisition foncière pour 200 000 € auprès de l'aménageur de la ZAC et des frais d'études et honoraires pour 100 000 € ».

Le Conseil Municipal vote le budget à la majorité par 25 voix pour et 3 voix contre pour les crédits du chapitre 73 – recettes de fonctionnement. Pour le budget annexe les Nymphéas le Conseil vote celui-ci à l'unanimité.

Vote des taux de fiscalité 2009 – M. le Maire

L'évolution des bases 2008 / 2009 est la suivante :

Nature des taxes	Bases 2008	Bases 2009	Evolution 2008/2009
TH	7 189 000 €	7 406 000 €	3,02 %
TFb	17 910 000 €	18 474 000 €	3,15 %
TFNB	42 300 €	41 600 €	- 1,65 %

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les taux de fiscalité de 2 %, le produit fiscal 2009 serait le suivant :

Nature des taxes	Taux 2008	Taux 2009 proposé	Bases 2009	Produit correspondant
TH	10,51 %	10,72 %	7 406 000 €	793 923 €
TFb	11,84 %	12,08 %	18 474 000 €	2 231 659 €
TFNb	22,95 %	23,41 %	41 600 €	9 739 €
			TOTAL	3 035 321 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote les taux de fiscalité 2009 suivant le tableau ci-dessus, à la majorité, par 25 voix pour et 3 voix contre.

Vote des subventions 2009 aux associations – M. Miclard

M. Miclard présente le tableau des subventions à voter aux organismes départementaux, nationaux et aux associations locales et cantonales, et plus particulièrement les demandes exceptionnelles de certaines d'entre elles.

Le montant global des subventions est de 460 416,22 €. Ce montant est très légèrement inférieur aux subventions versées en 2008 (462 132 €).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'ensemble des subventions suivant le tableau ci-joint.

Réalisation d'une maison des associations : demande de subvention départementale – M. le Maire

Dans sa séance du 15 décembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé l'avant projet de construction d'une Maison des Associations rue de la Croix aux Potiers, aux lieu et place de la « Maison Bleue ».

Le projet comprend 4 salles de réunion, 2 tisaneries et des locaux de rangement pour une surface globale de 460 m².

Le maître d'œuvre a estimé le coût des travaux à 450 000 € H.T.

Le coût global de cette opération est évaluée à :

- travaux de construction :	450 000 €
- maîtrise d'œuvre, études et divers (15 %) :	67 000 €
TOTAL HTVA	<u>517 000 €</u>

La commission propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du département d'Ille et Vilaine une subvention au taux de 15 % modulé au titre des « bâtiments communaux ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable pour solliciter la dite subvention.

Indemnisation par notre assureur suite à un sinistre : candélabre détérioré au rond point du Château du Marais – M. Desrez

En août 2008, un automobiliste a détérioré un lampadaire situé sur le rond point dit du Château du Marais.

Nous avons établi une déclaration de sinistre auprès de notre assureur, la SMACL, et procédé au remplacement du candélabre par la société Forclum – 35 – Cesson Sévigné pour un montant de 5201,40 € T.T.C.

Suite à l'expertise réalisée par le cabinet Bigot de Rennes, la compagnie d'assurance propose de nous indemniser pour un montant de 4365,26 € déduction d'une vétusté de 10 % et d'une franchise de 316 €.

Après obtention du recours par la société d'assurance de la partie adverse le règlement complémentaire de 836,14 € sera opéré.

La commission propose au Conseil Municipal d'accepter le montant des indemnisations proposé par notre compagnie d'assurance pour ce sinistre et d'autoriser M. le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Modification du tableau des effectifs : augmentation du temps de travail d'un adjoint technique de 2^{ème} classe du service hygiène restauration – M. Coudray

Un adjoint technique de 2^{ème} classe réintègre le service au mois de mai après des congés maternités et parentaux. Depuis son absence, l'effectif de ce service s'est adapté pour répondre aux besoins liés aux nouveaux bâtiments et services.

Le temps de travail de cet agent était de 60 % d'un temps complet, soit 21h00. La commission propose de porter ce temps de travail à 25/35^{ème} pour tenir compte de l'organisation actuelle du service.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.



L'ordre du jour étant épuisé à 22h00 la séance est levée.